

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 Octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE et Sandrine WABLE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés.
Monsieur David GUIDE est élu secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Anim'le 8

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création de
l'association Anim'le 8 au 30 juin 2022.

Vu la demande de l'association d'une subvention de fonctionnement afin de lancer ses
premières activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception des membres appartenant
à l'association, décide :

Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 20
Vote Pour : 19 - Abstention : 1

- D'accorder à l'association Anim'le 8 une subvention d'un montant de 2 500.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20 OCT. 2022

AR : 062-216205237-20221020 -

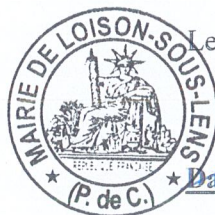
del - 181022 - 277-DE

Affiché le 20 OCT. 2022

Certifié exécutoire le 20 OCT. 2022

Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire,


Daniel KRUSZKA

